

Québec, le 25 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2011 par le député de Vimont, M. Vincent Auclair, demandant « d'accorder le droit aux automobilistes d'immatriculer leurs véhicules avec des plaques personnalisées ou des plaques de l'année de construction pour les voitures anciennes, moyennant un coût raisonnable ».

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) prend bonne note de la requête véhiculée par cette pétition. Toutefois, il importe de mentionner que la Société a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cet égard, elle a choisi de concentrer ses efforts aux activités de promotion de la sécurité routière et de prévention ce qui contribue à améliorer le bilan routier. Pour cette raison, la mise en place d'un programme de plaques personnalisées ou de plaques de l'année de construction pour les voitures anciennes n'a pas été retenue pour le moment.

Veuillez agréer, Monsieur le leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Moreau



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 1 333 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Il n'y a pas de faits invoqués.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et au gouvernement du Québec d'accorder le droit aux automobilistes d'immatriculer leurs véhicules avec des plaques personnalisées ou des plaques de l'année de construction pour les voitures anciennes, moyennant un coût raisonnable.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Vincent Auclair, député de Vimont

1 juin 2011
Date